L'ESSENTIEL AXIAL® PRATIC L'HERBICIDE ANTI-GRAMINÉES DE SORTIE D'HIVER SUR BLÉS ET ORGES



syngenta.

Axial Pratic contribue à une meilleure maîtrise des graminées sur céréales en sortie d'hiver. L'associer avec un partenaire apporte plus de souplesse, de régularité et une efficacité renforcée.

POINTS FORTS

- ► Haut niveau d'efficacité graminées.
- ▶ Souple d'emploi.
- ▶ Multicultures.

LES BÉNÉFICES

- Performances peu dépendantes des conditions climatiques.
- Pénétration rapide et efficacité renforcée avec un adjuvant intégré.
- Absence d'arrières-effets sur cultures suivantes.

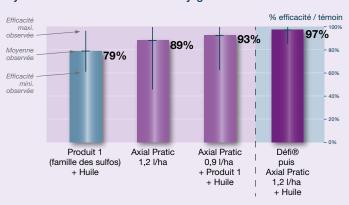


- Usages et doses autorisés :
- Désherbage.
- Blé tendre d'hiver et de printemps, épeautre, seigle, triticale, orge d'hiver et orge de printemps: 1,2 l/ha.
- Blé dur d'hiver et de printemps : 0,9 l/ha.
- En sortie d'hiver, à partir du stade début tallage des céréales.
- 1 application par an (fractionnement possible, voir au dos).
- Inscrit sur la liste IFBM.
- Composition: 50 g/l de pinoxaden** + 12,5 g/l de cloquintocetmexyl*
- Formulation : EC (concentré émulsionnable) Adjuvant inclus
- Délai avant récolte : 60 jours
- Délai de rentrée : 48 h
- ZNT: 5 mètres par rapport aux points d'eau et/ou aux zones non cultivées adjacentes.
- **Conditionnement:** Bidon S-pac® de 5 litres.

EXCELLENTE EFFICACITÉ CONTRE LE RAY-GRASS

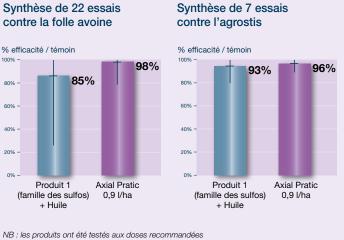
Axial Pratic est particulièrement efficace contre le ray-grass. Dans les situations difficiles (forte infestation, risque de résistance), il est recommandé de l'utiliser en programme ou en association avec un autre mode d'action (voir au dos).

Synthèse de 33 essais contre le ray-grass dans du blé tendre



NB: les produits ont été testés aux doses recommandées

TRÈS EFFICACE CONTRE FOLLE AVOINE ET AGROSTIS



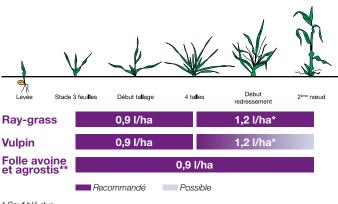
Axial Pratic s'utilise en sortie d'hiver, à partir du stade début tallage des céréales. La dose d'Axial Pratic peut être adaptée selon les adventices visées et leur stade de développement (voir ci-contre). En cas de stades hétérogènes, prendre en compte le stade le plus développé.

• Conditions d'application :

Axial Pratic est un herbicide systémique à absorption foliaire, il doit être appliqué sur des adventices levées, en croissance active. Le respect de certaines précautions permet d'optimiser son efficacité :

- privilégier une hygrométrie supérieure à 60 %
- traiter sur végétation sèche
- préférer des températures supérieures à 6 °C. Entre 2 °C et 6 °C l'activité d'Axial Pratic est bonne mais plus lente. Après une vague de froid, attendre quelques jours et une reprise de végétation avant

STADE DES GRAMINÉES



^{*} Sauf blé dur.

POUR UNE GESTION EFFICACE ET PÉRENNE DU DÉSHERBAGE



- Agronomie: mettre en œuvre les leviers les plus adaptés à la parcelle (labour, faux-semis, rotation...).
- Automne: privilégier les programmes avec un produit racinaire (ex: Défi,...) à l'automne. En cas de rattrapage en sortie d'hiver : utiliser Axial Pratic à une dose adaptée en fonction du stade des adventices (voir tableau).
- Association : si le désherbage d'automne n'a pas pu être réalisé : utiliser Axial Pratic en association avec une sulfonylurée anti-graminées (ex : flupyrsulfuron (1),...) ou du pyroxsulam (2), (pour chaque produit : 80 à 100 % de la dose selon graminées et dicotylédones ciblées).

Dans tous les cas, afin de garantir et de préserver l'efficacité du désherbage, utilisez au moins 2 modes d'action différents en programme ou en association.

Dans les situations extrêmes (situation de très forte pression ou de résistance déclarée aux anti-graminées), il n'est pas toujours possible d'atteindre une efficacité de 100 %. Seule la combinaison de toutes les méthodes à disposition limitera l'infestation de graminées : leviers agronomiques + 2 passages d'herbicides dont au moins un à l'automne.

Pour tout mélange, se renseigner sur la compatibilité des produits et respecter la réglementation en vigueur, les conditions d'emploi des produits partenaires et les recommandations des guides de bonnes pratiques officiels disponibles sur le site e-phy.agriculture.gouv.fr

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. AXIAL® PRATIC- AMM N° 2100138 - Composition : 12.5 g/l cloquintocet-mex/l* + 50 g/l pinoxaden ** - Attention - H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H361d - Susceptible de nuire au foetus. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange, chargement et de pulvérisation. P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de < 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

DEFI® - ÅMM N° 8700462 - Composition : 800 g/l prosulfocarbe * - Danger - H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. P280 Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange et chargement et de traitement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 NE

PAS faire vomir. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 20 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée, *substance active et **substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta. PXD® : nom de marque de la matière active pinoxaden

(1) Flupyrsulfuron (-methyl) : Toxicité ajouë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1, Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

(2) Pyroxsulam : Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Cancérogénicité, catégorie 2 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 . Dangereux, respecter les précautions d'emploi

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées*: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres

informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex





^{**} Sur folle avoine et avoine à chapelets : il est possible de fractionner pour les fortes infestations, 0,6 l/ha au cours des levées puis 0,6 l/ha à la fin des levées (sauf blé dur).